

Conseil d'administration du 10 avril 2020

Motion présentée par le Snetap-FSU

Mesdames, Messieurs,

En espérant que vous tous et toutes allez bien ainsi que vos proches, les représentant.es Snetap-FSU élu.es au CA de l'EPLEFPA Bordeaux Gironde souhaitent par cette motion attirer votre attention sur trois points.

Le premier concerne la tenue de ce CA dans cette situation de crise sanitaire sans précédent. Le Snetap-FSU estime que les conditions matérielles ne sont pas réunies pour tenir une instance qui doit être une instance de dialogue et une instance délibérative. La forme choisie par mail l'est encore moins quand on connaît les difficultés de connexion que bon nombre d'entre nous vivons au quotidien.

Le Snetap-FSU estime que la sagesse aurait dû l'emporter pour proposer -comme le font certaines régions et comme le fait l'EN - un report de l'approbation du compte financier à juin 2020.

Le Snetap-FSU estime que l'article 11 de la loi d'urgence permet ce report puisqu'il permet de déroger aux règles de fonctionnement y compris celle concernant l'adoption et l'exécution des documents budgétaires.

En outre, l'ordonnance du 25 mars relative aux mesures de continuité budgétaires prévoit dans l'article 4 le report de la date de l'adoption des comptes au 31 juillet 20. Pourquoi alors avoir maintenu ce CA ?

Le 2ème point concerne plus particulièrement la situation des apprenti.es agricoles mineurs comme majeurs qui aujourd'hui pour bon nombre d'entre elles /eux sont en entreprise et non confiné.es.

Non seulement, elles/ils travaillent toutes les semaines-y compris les semaines où elles/ils auraient dû être en centre- mais en plus elles/ils travaillent encore plus pour remplacer des salariés absents. Que dire aussi des gestes barrières obligatoires pour assurer leur protection ? S'ils sont respectés cela signifie que l'apprenti.e est bien souvent seul.e, loin de son tuteur au même titre qu'un.e salarié .e sans en avoir le salaire. On parle aussi de continuité pédagogique, qu'est ce que cela signifie pour ces apprenti.es qui n'ont pas le temps pour travailler les cours ? Quelle égalité sur le territoire entre élèves de la formation initiale ?

Est ce que les chances à l'examen (et ce quelque soit sa forme en 2020) sont les mêmes pour un.e apprenti.e et pour un lycéen alors que ces deux vont passer les mêmes épreuves ?

Aujourd'hui, c'est une partie de la jeunesse qui est sacrifiée pour satisfaire des besoins parfois non indispensables. Cette jeunesse d'apprenti.es dépend du ministère du travail qui par la voix de sa ministre traite de défaitistes les entreprises soucieuses de la protection de ses salariés.

Pour le Snetap-FSU, la protection de la jeunesse et l'égalité de tous les élèves sur la territoire sont une priorité, il déplore le fait qu'il n'en soit pas de même pour nos dirigeants.

Le 3ème point concerne les modalités d'examen de la session 2020 ou les non modalités puisque 8 jours après l'intervention du ministre de l'EN, le ministre de l'agriculture n'a toujours pas pris la parole, nous ne savons toujours rien. Pire des élèves de l'EA ont interrogé le ministre Blanquer pour avoir des informations sur les modalités d'examens à l'agriculture.

Le Snetap-FSU ne peut que déplorer ce silence qui laisse les familles, les élèves, l'ensemble de la communauté éducative dans une attente anxiogène qui s'ajoute à la situation sanitaire elle même très anxiogène !